

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE LAMPERTHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-Campagne

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

élus :
.....23.....

Conseillers en
fonction :
.....23.....

présents :
.....19.....

+ 3 procurations de vote

Séance ordinaire du 19 juin 2024

Sous la présidence de Murielle FABRE, Maire

Point 6 : Aménagement d'une aire d'agrès de fitness – demande de subvention

Soucieuse de favoriser l'accès à l'activité physique pour tous et le sport solidaire, la Commune de Lampertheim a adhéré au dispositif VITABOUCLE en 2022.

Afin de compléter l'offre d'activité physique proposée sur cette VITABOUCLE, Madame le Maire propose l'aménagement d'une nouvelle aire d'agrès de fitness aux abords du parcours - rue de Pfulgiesheim.

Cet aménagement d'un espace sportif en plein air a pour objectif d'une part d'embellir l'endroit, le site étant actuellement non occupé, et d'autre part de favoriser l'accès à l'activité physique pour tous, ainsi que le lien social entre les habitants. Le coût total de l'aménagement de cette aire d'agrès de fitness est estimé à 21 170 € HT – 25 404 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Région Grand Est (10 %)	2 117,00 €
Eurométropole de Strasbourg (33 %)	7 000,00 €
Autofinancement de la commune de Lampertheim (57 %)	12 053,00 €
Total =	21 170,00 € HT

Vu l'avis favorable des commissions réunies - Commission Sport - Culture - Associations - du 5 juin 2024.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

APPROUVE la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire d'agrès de fitness estimée à 21 170 € HT – 25 404 € TTC,

DECIDE de solliciter la Région Grand Est dans le cadre de son soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services à la population, et l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de sa politique sportive en direction des communes et des habitants,

VALIDE le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer les demandes de subventions ainsi que tout dossier relatif à ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme.

Lampertheim, le 19 juin 2024

Nathalie TROG,

Secrétaire de séance



Murielle FABRE,

Maire de Lampertheim